



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'EXPÉRIENCE TRANSFRONTALIÈRE EN
VÉLOTOURISME DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE INTERREG VI FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN**

(N°2023-247)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-6 du Conseil départemental du 30/01/2023 « Plan Vélo départemental 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil Départemental :

Article unique :

De la présentation du projet de développement d'expérience transfrontalière en vélotourisme intitulé « XTRAVEL – Expérience transfrontalière en vélotourisme » dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, conformément au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Service de la Prospective et de la Programmation

RAPPORT N°30

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'EXPÉRIENCE TRANSFRONTALIÈRE EN VÉLOTOURISME DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE INTERREG VI FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Dès 2014, le Département du Pas-de-Calais était chef de file sur un projet de coopération transfrontalière INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen avec l'objectif de renforcer et de mettre en liaison les 3 itinéraires européens (EuroVelo) qui traversent le territoire franco-flamand (EV3 – EV4 et EV5).

Ce programme permet la coopération entre des acteurs locaux et régionaux de part et d'autre de la frontière entre la France et la Belgique. L'objectif est de trouver des solutions communes à des problématiques partagées tout en bénéficiant de cofinancements par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Pour poursuivre cette démarche, le Département du Pas-de-Calais s'est associé à un nouveau projet en 2018 intitulé « Eurocyclo » dans le cadre du programme de coopération transfrontalière. Le programme a permis le financement de la Passerelle du Pont-à-Cailloux, des compteurs vélo/piétons et une étude de fréquentations et d'usages à l'échelle du partenariat.

En 2023, le Département du Pas-de-Calais souhaite poursuivre le partenariat sur un nouveau projet intitulé « XTRAVEL – Expérience transfrontalière en vélotourisme » dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Le projet regroupe dix-sept partenaires dont neuf partenaires français et huit partenaires belges :

- Agence de Développement Régional IDETA
- La maison du Pays des Lacs
- La Maison de tourisme Wallonie Picarde
- Province of Hainaut
- Province of East Flanders
- Toerisme Oost-Vlaanderen
- Westtoer
- Province of West-Flanders
- Conseil départemental du Nord
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Conseil départemental de la Somme
- Conseil départemental de l'Oise
- Conseil départemental de l'Aisne
- Pas-de-Calais Tourisme
- Somme Tourisme
- Oise Tourisme
- Aisne Tourisme

Le projet se concentrera sur le développement de l'expérience transfrontalière en vélotourisme, visant à homogénéiser l'expérience client à travers l'accessibilité et la qualité physique des itinéraires cyclables, l'amélioration de l'accueil et des services, la création de valeur expérientielle et l'innovation marketing, en vue de créer une destination de tourisme durable.

S'agissant de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Pas-de-Calais Tourisme » (ADRT), les objectifs poursuivis se déclinent comme suit :

1. Un travail de ciblage des clientèles pour mieux répondre aux besoins et attentes ;
2. La gamification des itinéraires – rendre ludique les itinéraires en fonction des cibles de clientèles. Objectif : attirer une clientèle plus jeune et plus familiale ;
3. La poursuite de la promotion des itinéraires sur nos marchés cibles.

A l'échelle du Département du Pas-de-Calais, le projet se concentrera sur les territoires de l'Arrageois, l'Artois et Lens-Hénin et se déclinera au travers d'un bouquet d'actions :

1. Mise en tourisme de la V32 dite « véloroute de la mémoire » d'Amiens à Arras visant à valoriser l'histoire autrement en croisant plusieurs thématiques : la mémoire, le sport, l'environnement et les mobilités douces. La véloroute serait divisée en plusieurs sections, chacune dédiée à un sport ou une famille de sports et des sportifs de différentes nationalités qui s'y sont distingués, avant, pendant ou après le confinement. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la route iconique 14-18 (Frontroute) initié en Flandre ;
2. Jalonner l'itinéraire entre Arras et le Département de la Somme avec l'idéogramme réglementaire et les mentions des communes traversées ;
3. Développer un tourisme de mémoire en valorisant les sites à proximité de la ligne de front et promouvoir la mobilité du quotidien par l'étude et la réalisation d'un réseau point noeud à l'échelle des territoires de l'Arrageois, de Lens-Hénin et de l'Artois permettraient de s'inscrire dans la continuité des travaux engagés sur les territoires voisins.

Sous réserve qu'il soit retenu, le projet serait mis en œuvre sur la période de 2024 à 2027.

Le budget prévisionnel est estimé à 1 374 560 € HT pour le Département avec une participation FEDER à hauteur de 60 % des dépenses :

- 800 000 € au titre du développement d'un réseau point nœud ;
- 300 000 € au titre de la mise en tourisme de la V32 ;
- Le solde étant lié au frais de personnel et de gestion liés au programme européen.

Les arbitrages suite au dépôt d'un pré-projet doivent intervenir fin juin 2023. Le dossier finalisé sera à déposer en septembre 2023. Les instances européennes émettront une validation finale en mars 2024. Un nouveau rapport sera alors proposé pour affecter les crédits et autoriser le Président du Département à signer la convention entre les partenaires.

Ce rapport est présenté pour information.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY